

ORDONNANCE C-4.1, o. 179

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance relative à l'événement**

*« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »*

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints en annexe de l'ordonnance B-3, o. 077.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez